



Tellement Vivante

Débat d'Orientation Budgétaire 2025

Commission finances et administration générale 23/01/2025

Conseil municipal 05/02/2025



INTRODUCTION



2

- ◉ La loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 dispose que « *dans **les communes de 3 500 habitants et plus**, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal.* »
- ◉ **La commune de Cossé-le-Vivien n'est pas soumise à cette obligation réglementaire** mais a pris l'habitude de réaliser un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) depuis plusieurs années dans un souci de **transparence et de pédagogie**.
- ◉ Le DOB permet d'émettre une expression sur **la stratégie financière avant le vote du budget primitif** (BP) et de mettre en évidence les contraintes de la commune au regard de sa situation financière.
- ◉ Le document présente la prospective budgétaire pour les années **2025 à 2029**
- ◉ **Les chiffres de l'année 2024 demeurent provisoires. Les données de l'année 2025 sont susceptibles d'évoluer** entre la présentation du DOB et le budget primitif.



PLAN DE LA PRÉSENTATION

3

- Éléments de contexte
- PLF 2025 : le budget « introuvable »
- Les finances communales
- Plan Pluriannuel d'Investissement
- Situation de la dette

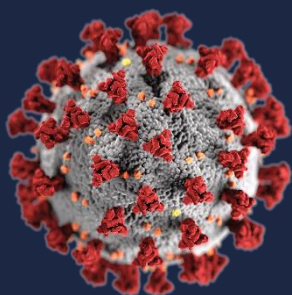


Rappel des grandes orientations de la politique budgétaire et financière de la commune de Cossé-le-Vivien :

- ➔ Maitrise des dépenses de fonctionnement
- ➔ Stabilité des taux des impôts directs
- ➔ Mise en œuvre du programme d'investissement

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

« 2020 – 2026 : le mandat des crises »



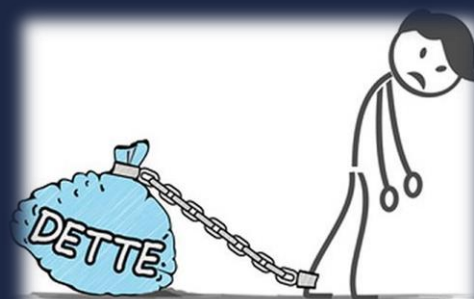
Crise sanitaire



Crise internationale



Crise énergétique



Crise budgétaire



Crise politique

2020

2021

2022

2023

2024

2025



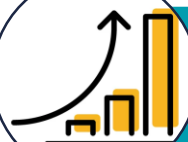
Quelles conséquences pour les collectivités territoriales ?



SITUATION MACROÉCONOMIQUE

Des incertitudes politiques et budgétaires

5



Une prévision de croissance relativement stable de +1,2%.



Baisse de l'inflation en 2025 qui devrait se stabiliser à 1,7% grâce à une baisse des coûts de l'énergie et un desserrement de la politique monétaire de la BCE.



La consommation des ménages serait de nouveau un moteur pour la croissance française au même titre que l'investissement des entreprises qui devrait rebondir en 2025, notamment avec la détente progressive des taux d'intérêt.

DETTE

Un déficit public très élevée à 6% du PIB et un endettement au sens de Maastricht de plus de 110%



Incertitudes politiques suite à la dissolution de l'Assemblée nationale avec des impacts potentiels sur les investisseurs étrangers et nationaux

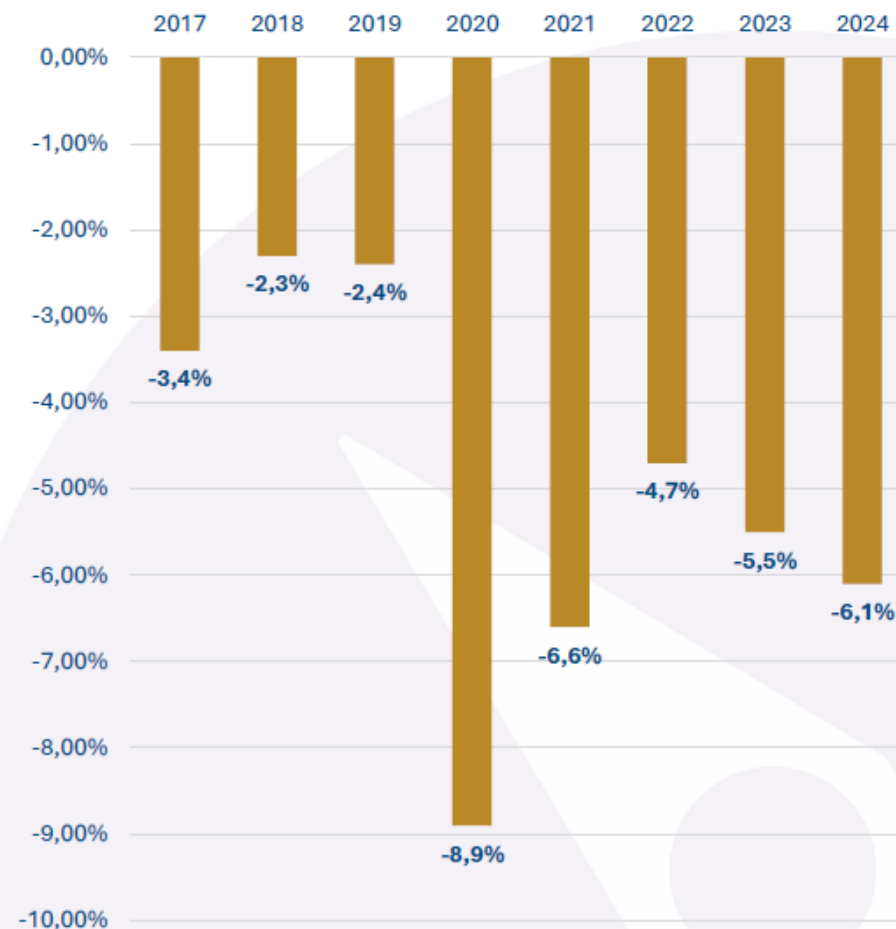
SITUATION DES FINANCES PUBLIQUES

Dérapage du déficit...

6

- Le déficit public a plus que doublé entre 2017 et 2023 de -77 Md€ à -155 Md€. Il est attendu à -179 Md€ en 2024.
- Une situation qui s'explique en partie par des erreurs de prévision sur les recettes de l'Etat.
- Mais, une situation de déficit structurel aggravée par les baisses de fiscalité qui ont généré de nouvelles charges pour l'Etat alors qu'il n'y a pas eu de baisse des dépenses en proportion.
- Un déficit principalement imputables aux administrations centrales

Solde déficit public en % du PIB

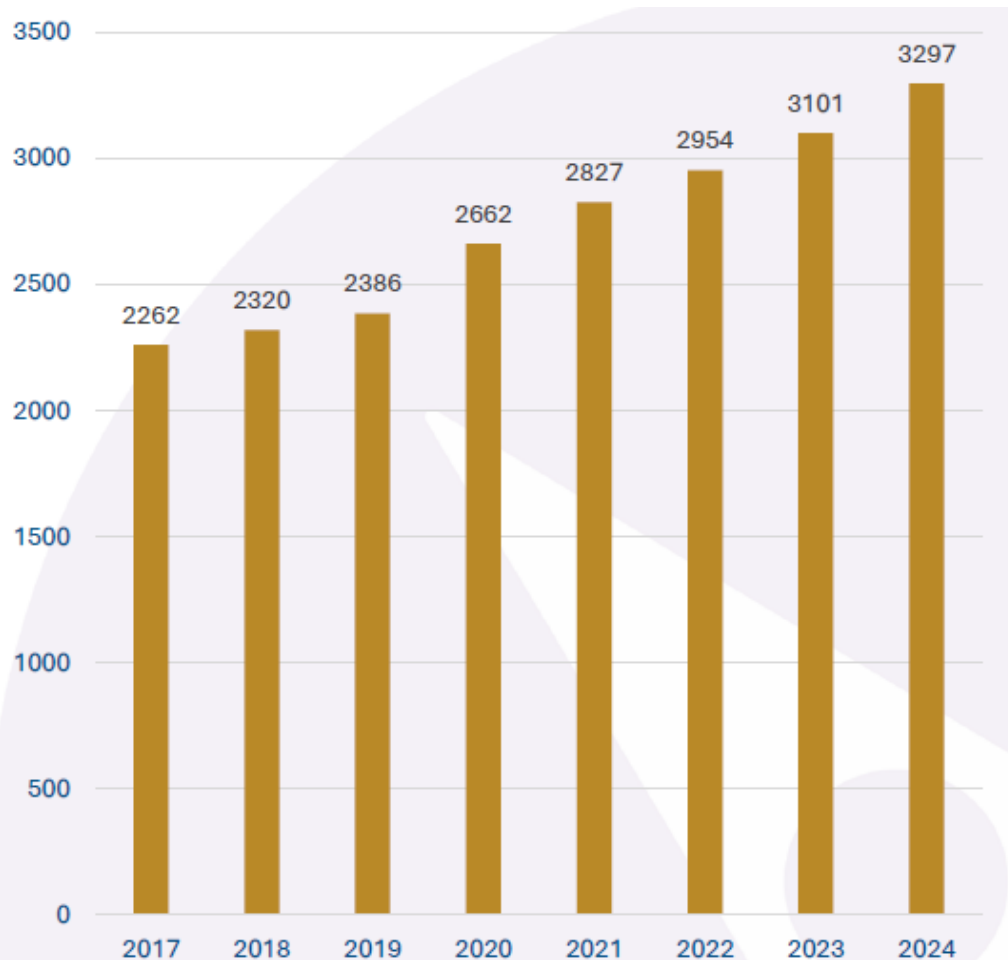


SITUATION DES FINANCES PUBLIQUES

... Creusement de la dette

7

Évolution de la dette publique



- La dette publique a augmenté de 46% depuis 2017.
- Cette dette devrait représenter 112,8 points de PIB en 2024 (+2,9 points par rapport à 2023).
- La France présente le 3^{ème} ratio de dette publique le plus élevé après la Grèce et l'Italie.
- L'accélération de l'endettement résulte pour partie des crises récentes (environ 250 Md€)
- Elle est surtout liée au déséquilibre structurel des finances publiques, en particulier l'alourdissement du déficit des retraites couvert par le budget de l'Etat.

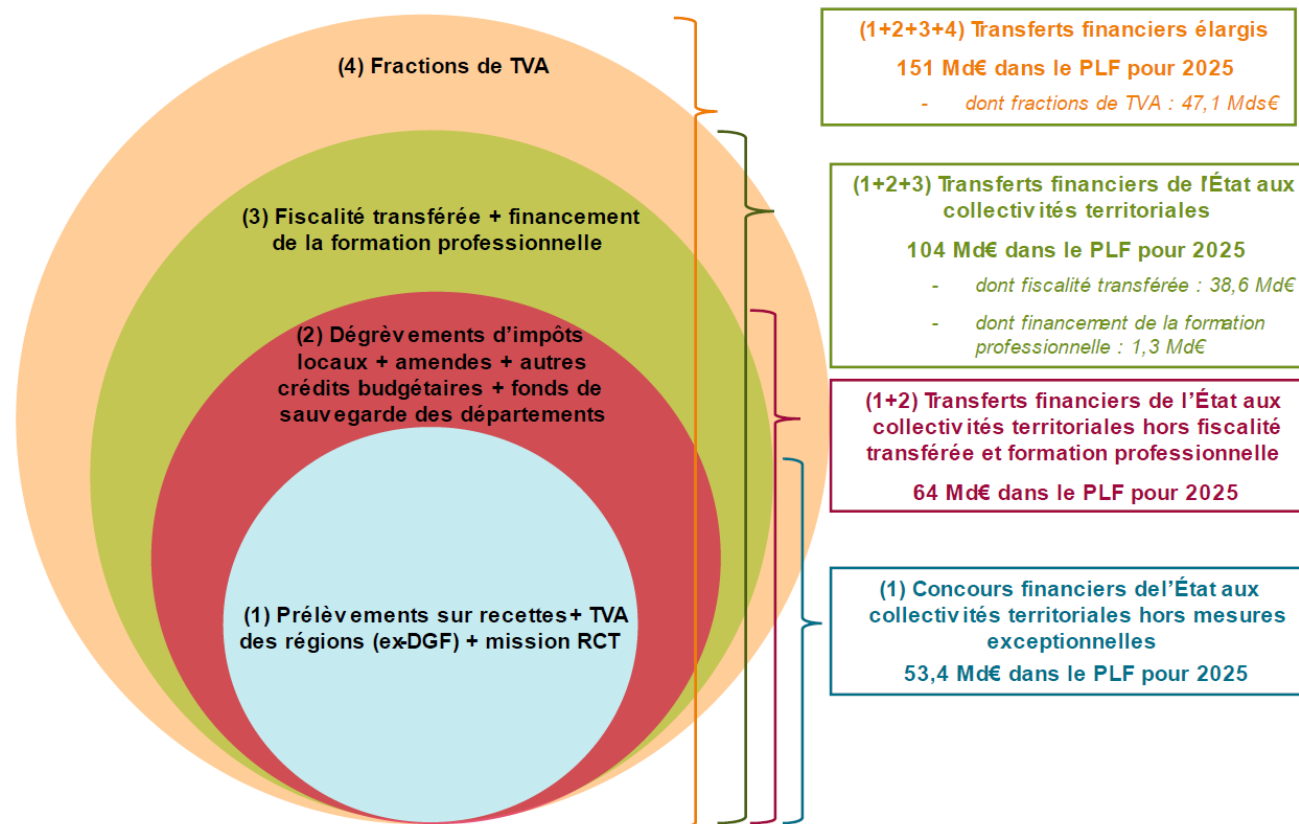
SITUATION DES FINANCES PUBLIQUES

Les collectivités sont-elles concernées ?

8

- Les collectivités locales représentent environ 20% de la dépense publique : elles influencent la trajectoire des finances publiques.
- Certes, les collectivités locales votent leur budget à l'équilibre, mais, en exécution, leur situation est excédentaire ou déficitaire.
- Le déficit des collectivités locales participe au déficit public.
- Les transferts financiers de l'Etat aux collectivités territoriales représentent, en 2024, plus de 105 Md€. L'Etat est donc incité à maîtriser, voire à diminuer cette masse.

Décomposition des transferts financiers de l'État aux collectivités territoriales dans le PLF 2025



SITUATION DES COLLECTIVITÉS LOCALES

Des finances locales sous tension

9

- Les dépenses de fonctionnement des collectivités augmentent à un rythme plus soutenu que leurs recettes, provoquant un « effet ciseau » et une dégradation de leur épargne.
- Le fonds de roulement disponible est en recul sur les communes et EPCI du fait d'une forte croissance de leurs dépenses d'investissement, classique à l'approche de la fin du mandat municipal, couplée à une baisse de leur épargne.
- Le recours à l'emprunt augmente pour financer les investissements.

<i>Chiffres agrégés au niveau national</i>	Communes	EPCI
	% d'évolution estimé pour 2024 par rapport à 2023	
Recettes de fonctionnement	+2,5 %	+2,8 %
Recettes fiscales	+2,0 %	+3,0 %
Dépenses de fonctionnement	+4,4 %	+3,8 %
Charges à caractère général	+3,5 %	+5,6 %
Dépenses de personnel	+4,9 %	+4,7 %
EPARGNE BRUTE	-7,8 %	-3,5 %
Dépenses d'investissement	+8,3 %	+9,3 %
FONDS DE ROULEMENT	-2,2 Mds €	-0,5 Md €
Encours de dette	+1,4 %	+3,1 %

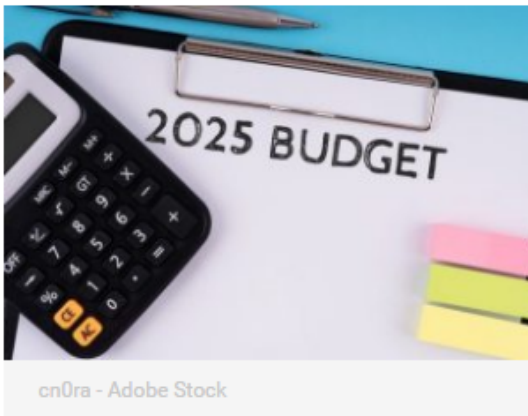


Club finances

BUDGETS 2025

Budgets 2025 : la préparation budgétaire chamboulée par l'environnement incertain

Publié le 13/12/2024 • Par [Gaëlle Ginibrière](#) • dans : [A la Une finances](#), [Actu experts finances](#), [France](#)



cn0ra - Adobe Stock

Alors que les contraintes financières du projet de loi de finances pour 2025 rendaient la préparation budgétaire une fois de plus complexe, la motion de censure plonge les collectivités territoriales dans une parfaite incertitude à l'heure de boucler leur budget. premier volet d'une enquête sur les conséquences de la non-adoption du PLF2025 sur les budgets locaux.

BUDGET

Sans loi de finances, quelles conséquences pour les collectivités ?

Publié le 03/12/2024 • Par [Cédric Néau](#) • dans : [A la une](#), [A la Une finances](#), [Actu experts finances](#), [France](#)



©Mickaël L'Aciver - stock.adobe.com

Avec les motions de censure déposées le 2 décembre contre le gouvernement, l'hypothèse d'une France sans budget à Noël se précise. Les conséquences pour les collectivités sont parfois positives, parfois négatives. Mais c'est surtout un brouillard inédit qui s'installe dans les budgets locaux.

BUDGETS 2025

Budget 2025 : le nouveau gouvernement veut en rester à 2 milliards de contribution pour les collectivités

Publié le 07/01/2025 • Par [Clémence Villiedieu](#) • dans : [A la Une finances](#), [Actu experts finances](#), [France](#)

La lutte contre l'alourdissement de la dette publique demeure la priorité du nouveau gouvernement, mais les efforts demandés aux collectivités pourraient être revus à la baisse, suivant le texte voté par le Sénat en décembre dernier.

UNE SITUATION INÉDITE

Rappel chronologique

11



- Le gouvernement Barnier présente les premières dispositions du projet de loi de finances
- **Effort de 5 Md€ demandé aux collectivités**

Octobre 2024

Novembre 2024

- Contestation des associations d'élus locaux
- Le premier ministre annonce un assouplissement du projet au congrès des maires
- **Modification du projet par le Sénat : réduction de l'effort des collectivités à 2,2 Md€**

- **Motion de censure adoptée contre le gouvernement Barnier**
- Le PLF 2025 tombe avec le gouvernement
- Promulgation de la loi spéciale contenant « *les dispositions indispensables au fonctionnement régulier de l'État, des collectivités territoriales et des organismes de sécurité sociale jusqu'à l'adoption d'une loi de finances pour 2025* »

Décembre 2024



ET MAINTENANT ?

Les hypothèses retenues dans le cadre du DOB

12

- La censure du gouvernement Barnier a provoqué la suspension de l'examen du Projet de Loi de Finance (PLF) pour 2025
- Les principales mesures concernant les collectivités sont donc, pour le moment, abandonnées.
- Le PLF 2025 avait fait l'objet d'importantes modifications lors de son passage au Sénat. La version qui était sur le point d'être adoptée présentait l'avantage d'une solution de compromis. Le nouveau gouvernement pourrait s'en inspirer.

Par mesure de prudence, le DOB intègre les dispositions du premier projet présenté par le gouvernement Barnier et impactant la commune de Cossé-le-Vivien, à savoir :

Réduction du FCTVA

- Le taux de remboursement du FCTVA, initialement fixé à 16,404%, serait abaissé à 14,85% à partir du 1er janvier 2025.
- De plus certaines dépenses de fonctionnement comme l'entretien des bâtiments publics seraient désormais exclues intégralement des dépenses éligibles.

Augmentation du taux de cotisation à la CNRACL

- Augmentation de 4 points du taux de cotisation des employeurs territoriaux pour rééquilibrer les comptes de la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales.
- Augmentation progressive à prévoir jusqu'en 2027.

LES FINANCES COMMUNALES

« Au service du public »

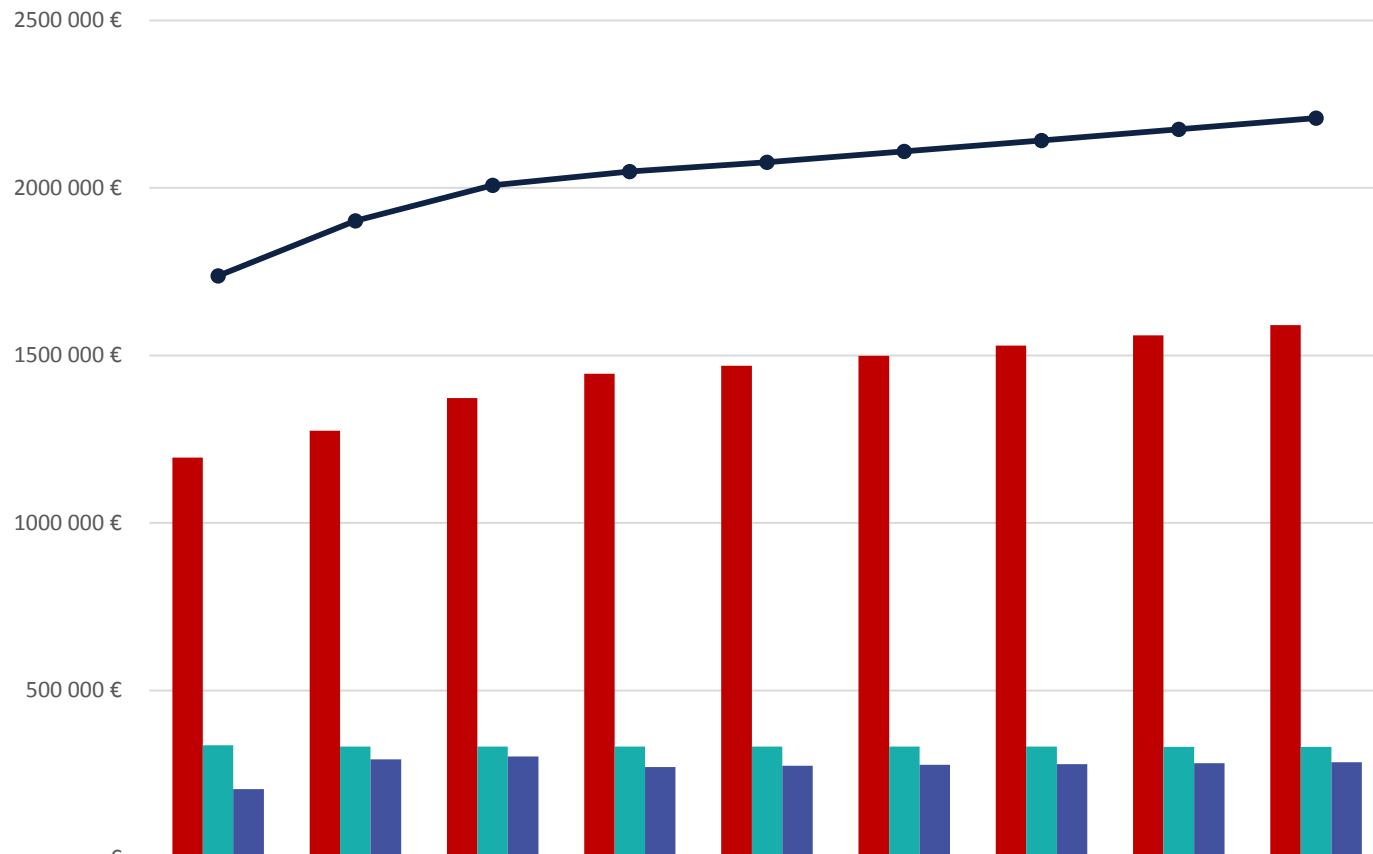




RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes fiscales

14



	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Contributions directes	1195 413 €	1275 256 €	1372 734 €	1445 143 €	1469 710 €	1499 105 €	1529 087 €	1559 668 €	1590 862 €
Attribution de compensation	336 258 €	332 540 €	332 362 €	332 570 €	332 437 €	332 304 €	332 171 €	332 038 €	331 905 €
Autres recettes fiscales	205 839 €	293 951 €	303 008 €	271 434 €	275 000 €	277 750 €	280 528 €	283 333 €	286 166 €
Total	1737 510 €	1901 747 €	2008 104 €	2049 147 €	2077 147 €	2109 159 €	2141 785 €	2175 039 €	2208 933 €

- La prospective n'intègre pas d'augmentation des **taux d'imposition**.
- Les contributions directes progressent sous l'impulsion de la **revalorisation forfaitaire des bases** et par **les constructions nouvelles**.
- La prospective intègre une **progression de 1,7% des contributions directes en 2025** correspondant au coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales. Une progression prudente de 2% est simulée les années suivantes.

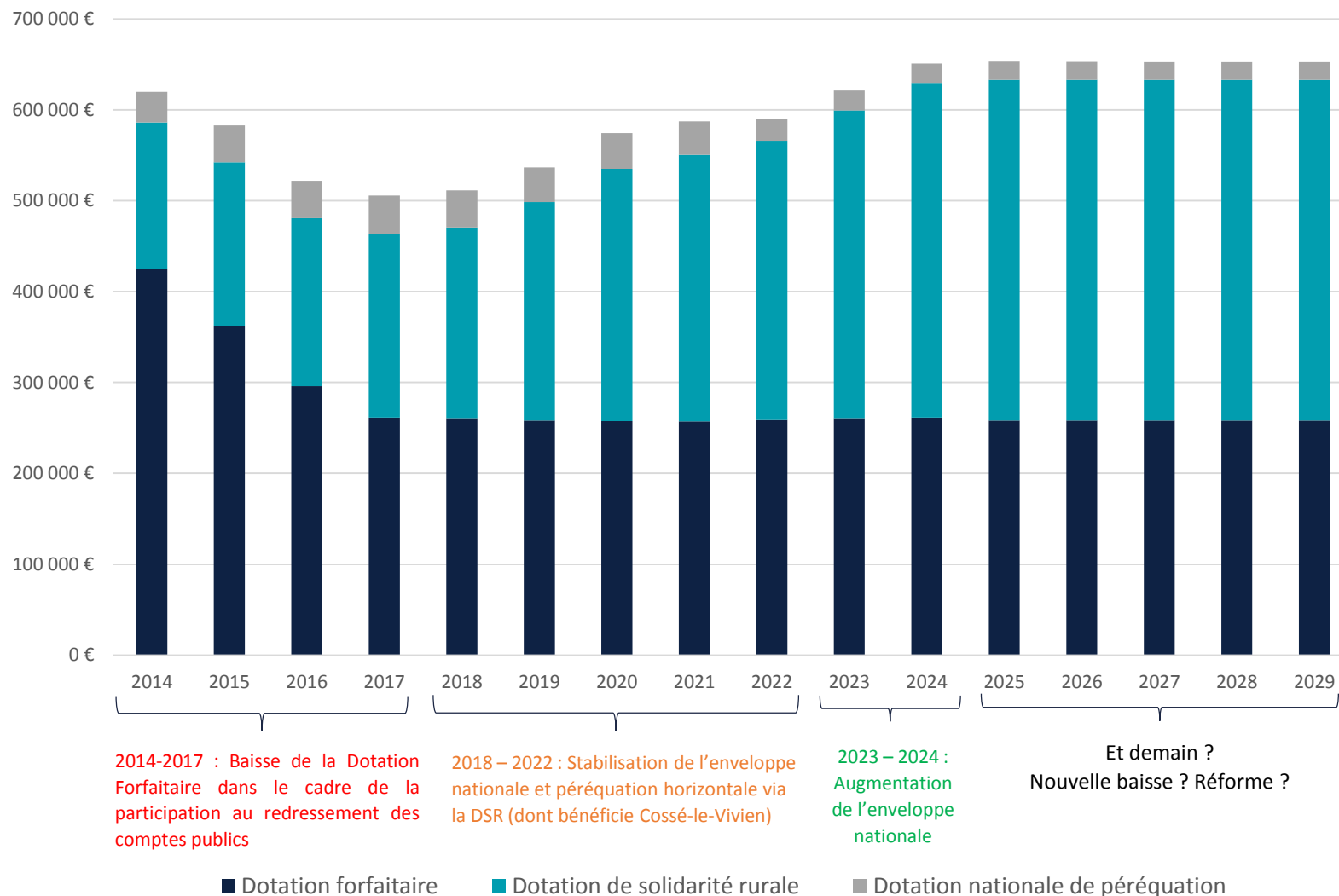


RECETTES DE FONCTIONNEMENT

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

15

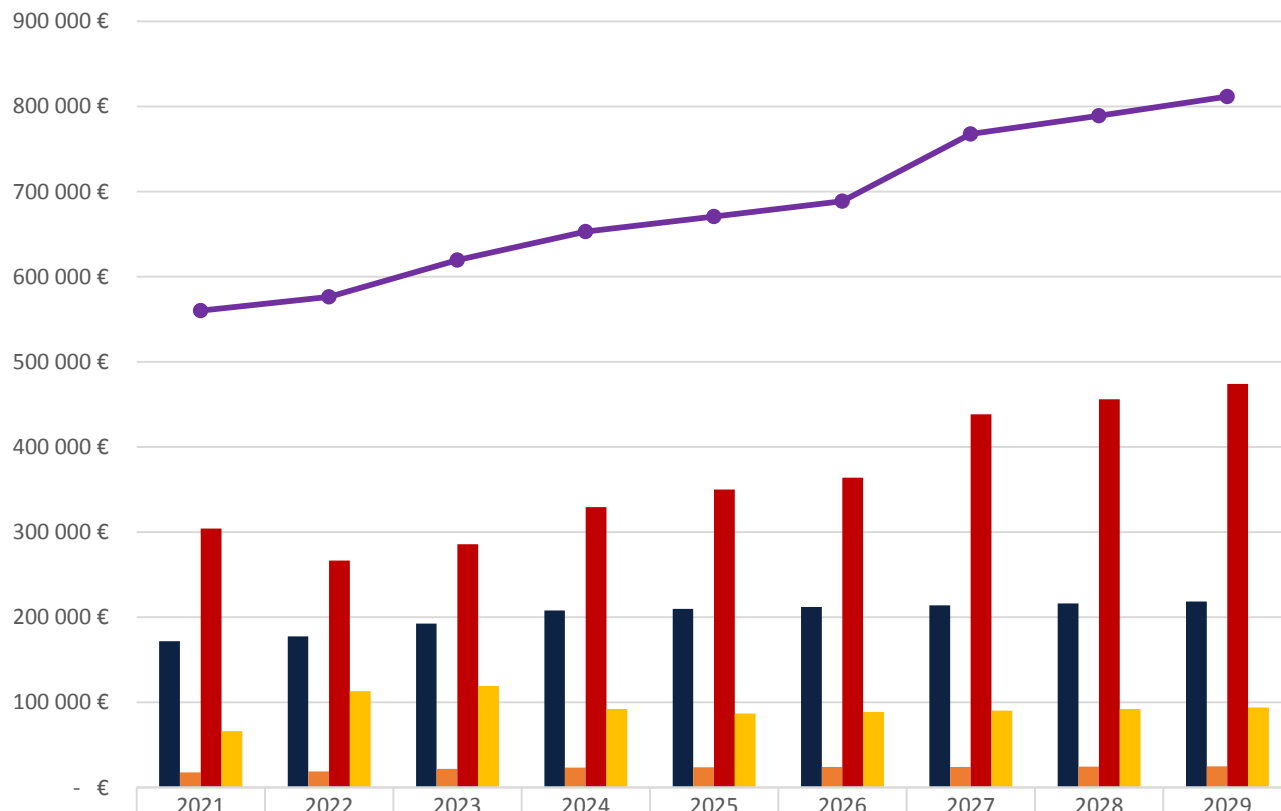
- Dans le premier projet de loi de finances, le montant de l'enveloppe de la DGF pour 2025 restait inchangé par rapport à 2024.
- En revanche, au sein de cette enveloppe, la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) devait augmenter de 150 M€ au détriment de la dotation forfaitaire.
- La prospective prévoit une relative stabilité de la DGF pour les années à venir.
- Bien qu'il ne soit pas envisagé pour le moment, le scénario d'une baisse de DGF sur le même modèle que la période 2014-2017 ne peut être exclu.





RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Produit des services



- Pour rappel, le budget de la commune met à disposition du budget SPIC cuisine centrale certains de ses agents. Le budget SPIC rembourse au budget communal cette mise à disposition.
- **Les recettes liées à la mise à disposition du personnel de la cuisine centrale augmentent significativement en 2027 pour intégrer de 2 ETP supplémentaires** dans l'hypothèse où la nouvelle cuisine centrale serait amenée à préparer et livrer les repas d'un futur EHPAD *(Les dépenses de personnel augmentent dans les mêmes proportions cf. page 19)*.
- Les autres produits des services comprennent : les concessions de cimetière, les droits de place, locations de salles, régie spectacles, mise à disposition d'agents à la CCPC et au CIAS...

Restaurants scolaires	171 811 €	177 616 €	192 473 €	207 937 €	210 000 €	212 100 €	214 221 €	216 363 €	218 527 €
Accueil périscolaire	17 808 €	18 820 €	22 020 €	23 408 €	23 900 €	24 139 €	24 380 €	24 624 €	24 870 €
Personnel cuisine centrale	304 443 €	266 726 €	285 898 €	329 323 €	350 000 €	364 000 €	438 560 €	456 102 €	474 346 €
Autres produit des services	66 341 €	113 480 €	119 486 €	92 333 €	87 000 €	88 740 €	90 515 €	92 325 €	94 172 €
TOTAL	560 403 €	576 642 €	619 877 €	653 001 €	670 900 €	688 979 €	767 676 €	789 415 €	811 915 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Synthèse

17

Le chapitre « Impôts et taxes » représente 54 % des recettes réelles de fonctionnement, les dotations de l'Etat et des organismes extérieurs 25 %, les produits des services et autres produits de gestion 21 %.

	2021	% évolution	2022	% évolution	2023	% évolution	2024	% évolution	2025	% évolution	2026	% évolution	2027	% évolution	2028
70 - Produit des services	560 403 €	2,90%	576 642 €	7,50%	619 877 €	5,34%	653 001 €	2,74%	670 900 €	2,69%	688 979 €	11,42%	767 676 €	2,83%	789 415 €
73 - Impôts et taxes	1 737 510 €	9,45%	1 901 747 €	5,59%	2 008 104 €	2,04%	2 049 147 €	1,37%	2 077 147 €	1,54%	2 109 159 €	1,55%	2 141 785 €	1,55%	2 175 039 €
74 - Dotations et participations	912 042 €	-6,07%	856 671 €	6,50%	912 368 €	3,54%	944 685 €	0,01%	944 800 €	0,40%	948 536 €	0,19%	950 345 €	0,19%	952 177 €
75 - Autres produits de gestion	471 182 €	-78,31%	102 209 €	7,66%	110 037 €	12,93%	124 259 €	-11,48%	110 000 €	2,00%	112 200 €	-11,81%	98 944 €	2,00%	100 923 €
013- Atténuations de charges	46 662 €	-3,21%	45 165 €	119,95%	99 341 €	-54,52%	45 179 €	-66,80%	15 000 €	0,00%	15 000 €	0,00%	15 000 €	0,00%	15 000 €
77 - Produits exceptionnels	21 071 €	-69,45%	6 437 €	79,59%	11 560 €	-1,29%	11 411 €	-100,00%	0 €		0 €		0 €		0 €
TOTAL	3 748 870 €	-6,94%	3 488 871 €	7,81%	3 761 286 €	1,77%	3 827 681 €	-0,26%	3 817 847 €	1,47%	3 873 874 €	2,58%	3 973 751 €	1,48%	4 032 554 €

- ◉ *Recette exceptionnelle : excédent du budget du lotissement de l'Erable (+379 K€)*
- ◉ *Remboursement assurance statutaire : régularisation d'exercices antérieurs sur le dossier d'un agent (+63 K€)*
- ◉ *La commune ne percevra plus les loyers de l'ancienne perception à partir de 2027 (Vente du bâtiment à Maître Marsollier)*

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Charges à caractère général

18

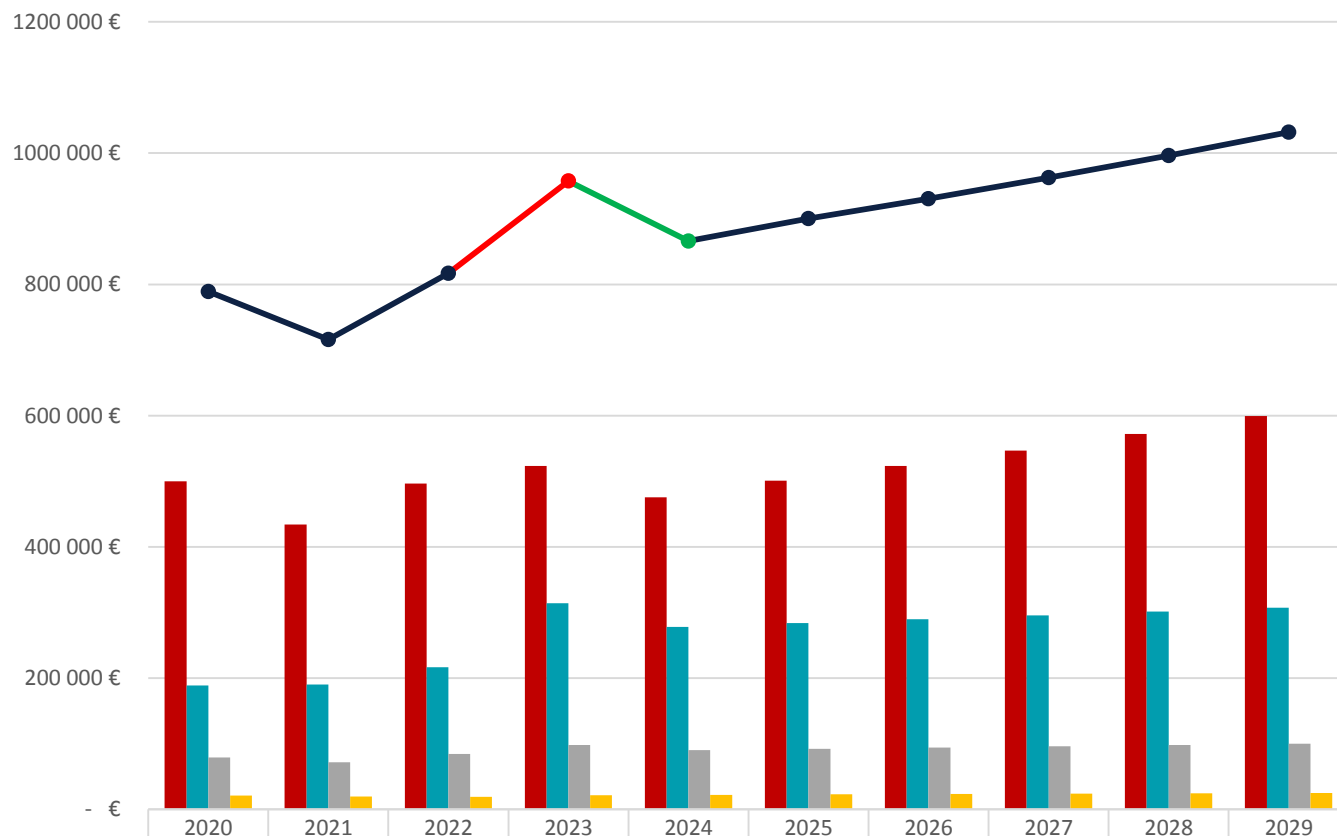
○ Forte augmentation des charges en **2023** :

- Inflation
- Fournitures de petits équipements (+55%)
- Entretien de terrain (+48%) : dont 17 735 € liés à l'entretien du contournement.
- Entretien et réparation de bâtiments (+252%) : dont un remplacement de chauffe-eau à la salle Beausoleil et une réfection de toiture à la salle de l'Oriette (33 K€)
- Entretien de véhicules (+88%)
- Entretien du matériel (+60%)
- Maintenance du matériel et équipement (+58%) : rattrapage de certaines maintenances et vérifications qui n'avaient pas été faites sur les exercices antérieurs.

○ Une baisse des charges de 9,5% en **2024** par rapport à 2023 :

- **Mise en place d'un contrôle de gestion**
- Baisse de l'électricité (-35%) dont une partie (17k€) payée directement sur le budget cuisine centrale
- Services extérieurs -11 %
- Autres services extérieurs -8%

○ Une augmentation d'environ +4 % en 2025 et +3,5% chaque année dans la prospective

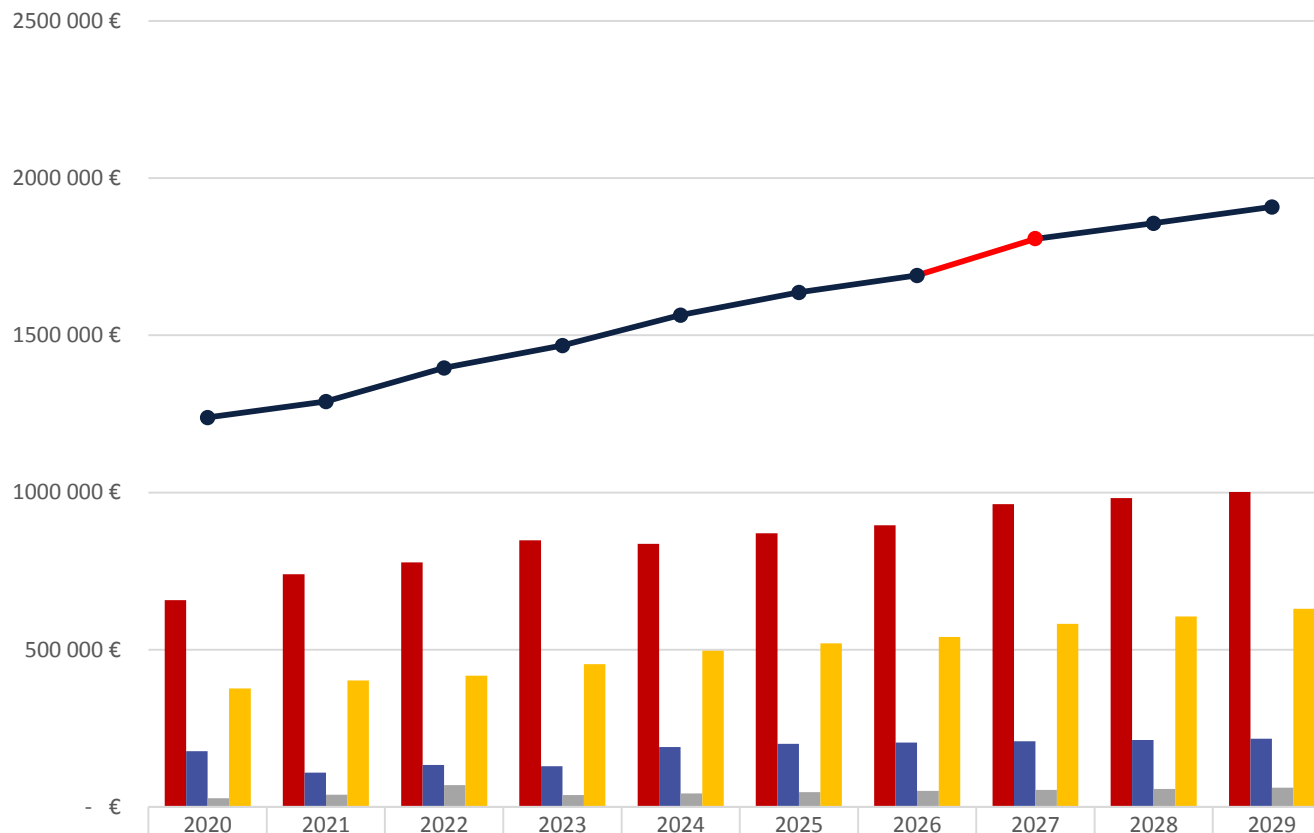


60 - Achats	500 059 €	434 093 €	496 332 €	523 600 €	475 626 €	501 000 €	523 175 €	546 915 €	572 360 €	599 660 €
61 - Services extérieurs	188 940 €	190 530 €	216 576 €	314 022 €	277 989 €	284 000 €	289 680 €	295 474 €	301 383 €	307 411 €
62 - Autres services extérieurs	79 112 €	71 647 €	84 695 €	98 249 €	90 513 €	92 500 €	94 350 €	96 237 €	98 162 €	100 125 €
63 - Impôts et taxes	21 135 €	19 658 €	19 176 €	21 569 €	22 000 €	23 000 €	23 460 €	23 929 €	24 408 €	24 896 €
Total	789 246 €	715 928 €	816 779 €	957 441 €	866 128 €	900 500 €	930 665 €	962 555 €	996 312 €	1 032 092 €

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Charges de personnel

19



	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Personnel titulaire	657 046 €	740 247 €	777 290 €	847 428 €	836 243 €	870 000 €	896 100 €	962 983 €	982 243 €	1001 888 €
Personnel non titulaire	177 155 €	108 418 €	133 650 €	128 994 €	189 825 €	200 000 €	204 000 €	208 080 €	212 242 €	216 486 €
Assurance statutaire	27 486 €	38 226 €	69 010 €	37 555 €	42 220 €	47 000 €	50 290 €	53 810 €	57 039 €	60 461 €
Autres charges et cotisations	376 959 €	402 363 €	416 928 €	454 204 €	496 295 €	520 000 €	540 800 €	582 432 €	605 729 €	629 958 €
Total	1238 646 €	1289 254 €	1396 878 €	1468 181 €	1564 583 €	1637 000 €	1691 190 €	1807 305 €	1857 252 €	1908 794 €

- ⦿ **Augmentation de 6,5% entre 2023 et 2024 :**
 - Augmentation de 5 points d'indice pour l'ensemble des agents
 - Augmentation de 1,5% du point d'indice au 1^{er} juillet 2023 avec effet sur une année pleine en 2024.
 - Glissement Vieillesse Technicité (GVT) = 1%/an
 - Charges liées au recensement
- ⦿ **Augmentation de 4,6% en 2025 :**
 - Augmentation de 4% de la cotisation patronale CNRACL (cf. page 12)
 - Augmentation de l'assurance statutaire
 - Participation obligatoire à la prévoyance santé
 - Augmentation du SMIC (2%)
 - GVT 1%
- ⦿ **Augmentation de 6,87% en 2027** intégrant 2 ETP supplémentaires à la cuisine centrale dans l'hypothèse d'une livraison des repas d'un futur EHPAD

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Synthèse

20

Les charges de personnel représentent 54 % des dépenses réelles de fonctionnement, les charges à caractère générale 30%.

	2021	% évolution	2022	% évolution	2023	% évolution	2024	% évolution	2025	% évolution	2026	% évolution	2027	% évolution	2028
011 - Charges à caractère général	715 928 €	14,09%	816 779 €	17,22%	957 441 €	-9,54%	866 128 €	3,97%	900 500 €	3,35%	930 665 €	3,43%	962 555 €	3,51%	996 312 €
012 - Charges de personnel	1 289 254 €	8,35%	1 396 878 €	5,10%	1 468 181 €	6,57%	1 564 583 €	4,63%	1 637 000 €	3,31%	1 691 190 €	6,87%	1 807 305 €	2,76%	1 857 252 €
65 - Autres charges de gestion	305 919 €	33,21%	407 521 €	-7,73%	376 021 €	16,86%	439 423 €	-13,84%	378 600 €	0,29%	379 706 €	0,59%	381 957 €	0,18%	382 638 €
66 - Charges financières	74 479 €	-8,71%	67 993 €	25,65%	85 430 €	-8,93%	77 801 €	-7,15%	72 239 €	-7,76%	66 633 €	81,57%	120 983 €	-5,59%	114 219 €
67 - Charges exceptionnelles	736 €	2819,25%	21 476 €	-98,78%	262 €	1348,90%	3 796 €	163,43%	10 000 €	0,00%	10 000 €	0,00%	10 000 €	0,00%	10 000 €
014 - Atténuation de produits	2 347 €	-9,59%	2 122 €	909,28%	21 417 €	-95,53%	958 €	317,54%	4 000 €		4 000 €		4 000 €		4 000 €
68 - Dotation aux provisions	1 416 €	-54,94%	638 €	-100,00%	0 €	#DIV/0!	981 €	0,00%	981 €	0,00%	981 €	0,00%	981 €	0,00%	981 €
TOTAL	2 390 079 €	13,53%	2 713 407 €	7,20%	2 908 751 €	1,54%	2 953 669 €	1,68%	3 003 320 €	2,66%	3 083 175 €	6,64%	3 287 782 €	2,36%	3 365 403 €

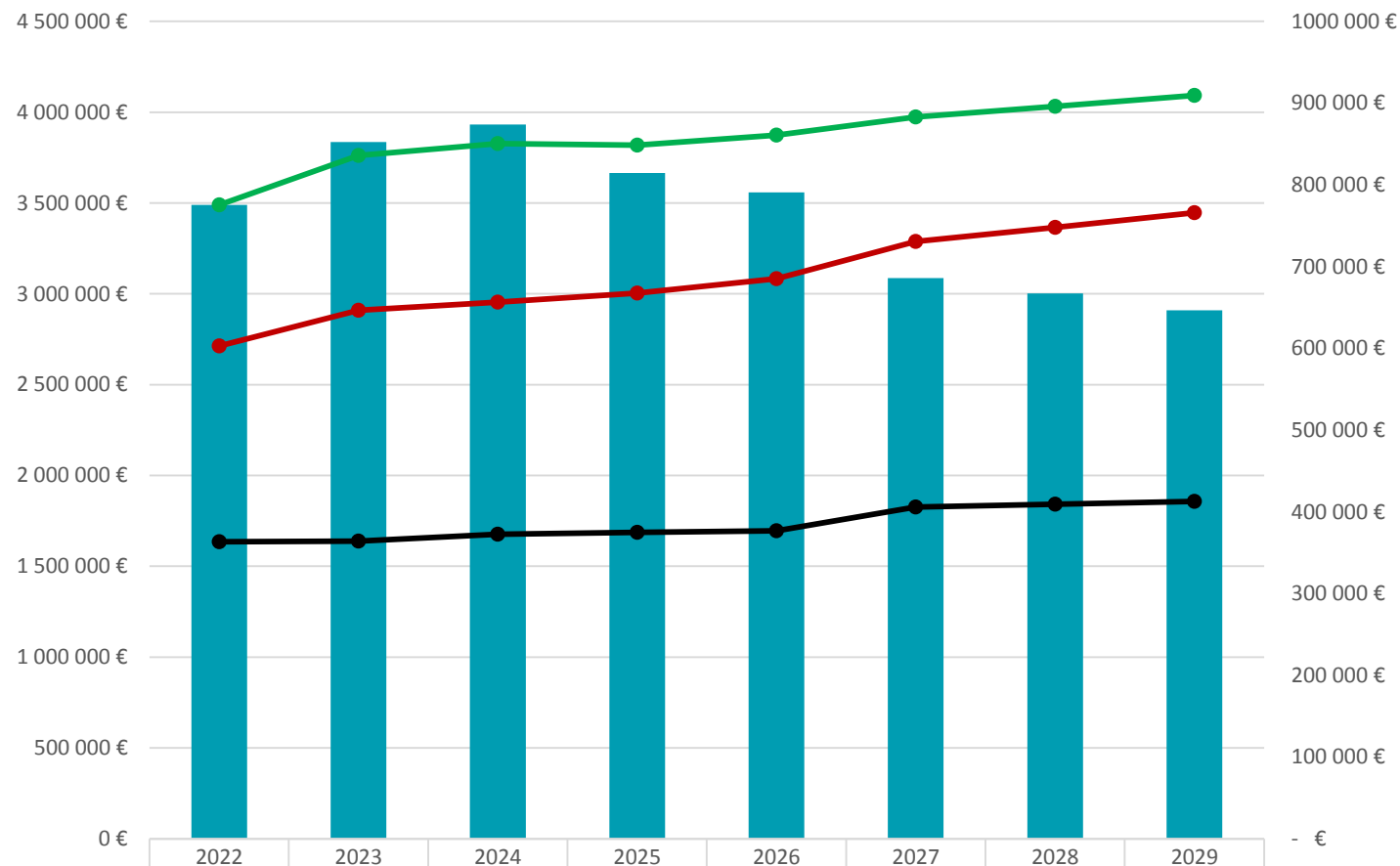
- Les autres charges de gestion se composent, des indemnités d'élus, des subventions aux associations, de la contribution versée à l'OGEC de l'école Sainte-Marie et à TEM. **En 2022 et 2024, ce chapitre a fortement augmenté en raison des subventions d'équilibre versées par le budget principal aux budgets annexes des lotissements de Neuville et de la Plaine.**
- Les charges financière constituent le paiement des intérêts des emprunts souscrits par la commune. **En 2027, ces charges augmentent fortement en raison de la simulation d'un nouvel emprunt (Cf. page 30)**

CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT

= Recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement

21

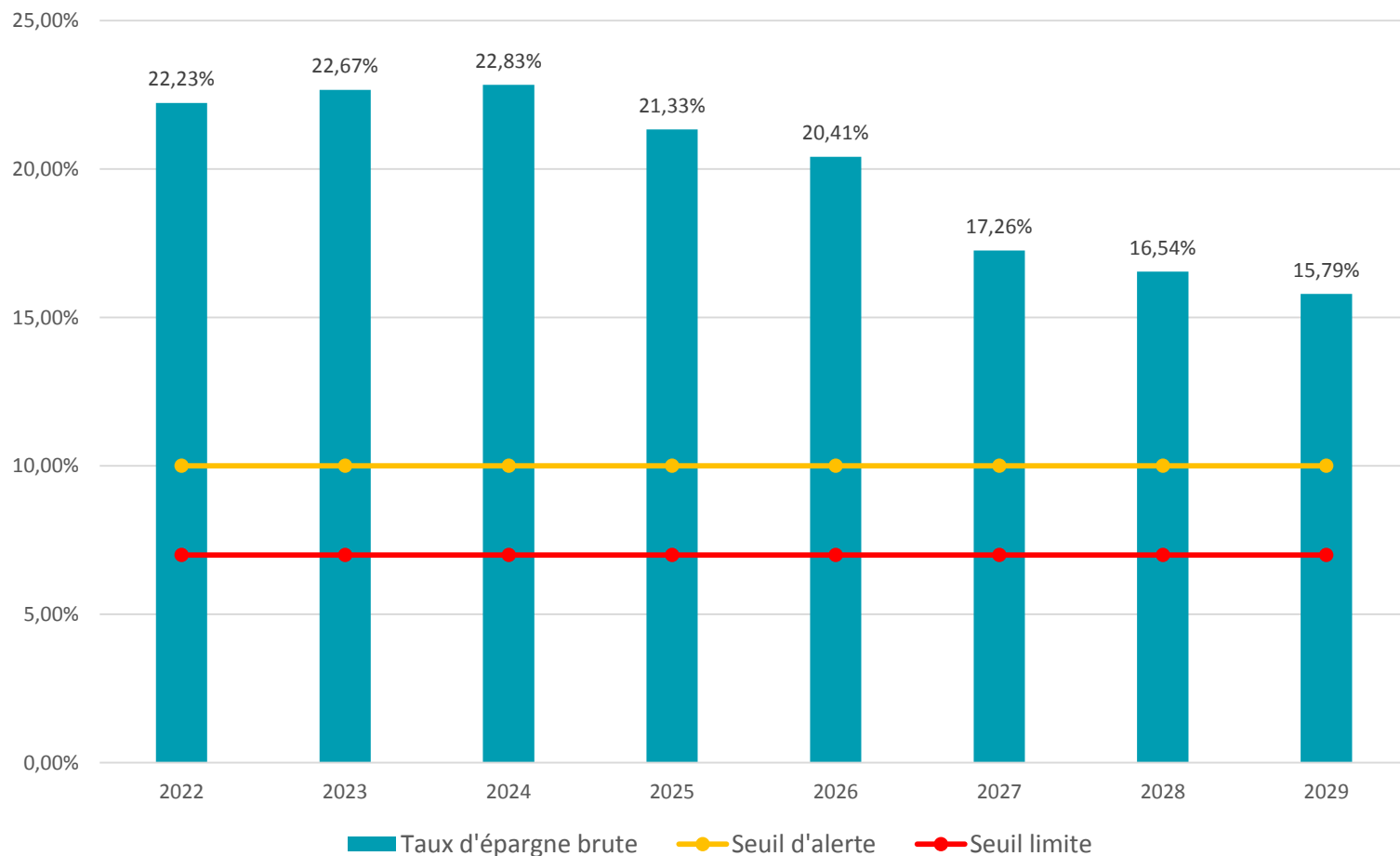
- En 2024, la capacité d'autofinancement (CAF) est à son niveau le plus élevé depuis le début du mandat (*exception faite des années 2020 et 2021 « faussée » par le contexte sanitaire et un excédent exceptionnel en 2021.*)
- La prospective prévoit par prudence une baisse de la CAF à partir de 2025
- Cette baisse devient plus brutale à partir de 2027 notamment en raison de la simulation d'un nouvel emprunt venant alourdir les charges financières d'environ 60 k€.
- Capacité d'autofinancement nette (CAF nette) = CAF brute – remboursement du capital de la dette → la partie de l'histogramme située au-dessus de la courbe noire représente la CAF nette.



	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
CAF Brute	775 464 €	852 535 €	874 012 €	814 528 €	790 698 €	685 969 €	667 151 €	646 419 €
Recette de fonctionnement	3 488 871 €	3 761 286 €	3 827 681 €	3 817 847 €	3 873 874 €	3 973 751 €	4 032 554 €	4 093 015 €
Dépenses de fonctionnement	2 713 407 €	2 908 751 €	2 953 669 €	3 003 320 €	3 083 175 €	3 287 782 €	3 365 403 €	3 446 596 €
Capital dette	363 387 €	363 929 €	372 571 €	374 698 €	376 869 €	405 829 €	409 159 €	412 577 €

TAUX D'ÉPARGNE BRUTE

22



- 🎯 **Le taux d'épargne brute** (épargne brute / recettes réelles de fonctionnement) indique la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir ou rembourser de la dette (ayant servi à investir). Il s'agit de la part des recettes de fonctionnement qui ne sont pas absorbées par les dépenses récurrentes de fonctionnement.
- 🎯 Ce taux doit éviter de descendre **sous la barre des 10 %** et **ne doit pas descendre sous les 8%**.

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT (PPI) « Construire l'avenir »

Architecte

Équipement

Subventions

Emprunt

Matériel

Aménagement

Maitrise d'œuvre

Environnement

Plans

Travaux

Études

Esquisse

Cadre de vie



1- RENOUELEMENT COURANT ET ÉQUIPEMENTS

24

- Chaque année une enveloppe dite de « renouvellement courant et équipements » est arrêtée au budget. Cette enveloppe comprend les investissements nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité (acquisition de matériel informatique, logiciels, véhicules, tondeuse, illuminations, barnums...)
- La règle interne à la collectivité est que cette enveloppe soit couverte par la capacité d'autofinancement nette dégagée chaque année.
- Le niveau de l'enveloppe 2025 (nouveaux crédits + restes à réaliser) est légèrement supérieur à la prévision de CAF nette.



2- PROGRAMMES STRUCTURANTS

25

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	TOTAL
2 - Programmes structurants	272 674 €	560 929 €	229 727 €	450 326 €	1 546 603 €	152 592 €	152 592 €	50 000 €	50 000 €	3 465 443 €
352 - Eglise - Projet orgue	2 987 €	0 €	9 930 €	68 932 €	28 500 €					110 349 €
371 - Eclairage public - Enfouissement de réseaux	119 687 €	311 179 €	34 631 €	0 €	444 729 €					910 226 €
372 - Réserves foncières		70 910 €	11 029 €	81 161 €	58 540 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	421 640 €
374 - Barreau contournement	150 000 €	102 592 €	102 592 €	102 592 €	102 592 €	102 592 €	102 592 €			765 552 €
379 - PLU				840 €	10 590 €					11 430 €
391 - Travaux eaux pluviales rue de l'Huilerie		13 729 €	5 125 €	5 125 €						23 978 €
392 - Travaux eaux pluviales route de Cosmes		37 289 €	18 645 €	18 645 €						74 579 €
397 - Site internet + identité visuelle		25 230 €	300 €	0 €						25 530 €
398 - Fibre et téléphonie		0 €	4 006 €	36 901 €						40 907 €
401 - Eclairage public - programme 2023			33 210 €	47 521 €	745 €					81 476 €
402 - Aire de jeux pré de Cossé + Fitness au parc				29 496 €	14 341 €					43 836 €
408 Aménagement de sécurité routière entrées et sorties de ville			10 079 €	668 €	125 364 €					136 111 €
409 - Services Techniques - Rénovation des vestiaires + Atelier					103 000 €					103 000 €
412 - Vidéoprotection					129 360 €					129 360 €
413 - Marché panneaux signalisation SIL			180 €	44 126 €	19 838 €					64 145 €
414 - Rénovation terrains de tennis				4 320 €	124 004 €					128 324 €
416 - Design Actif				10 000 €						10 000 €
<i>2-1 Programme de gestion des eaux pluviales</i>					285 000 €					285 000 €
<i>2-2 Aménagement cimetière Mont-Carmel</i>					100 000 €					100 000 €

LE PROJET DE NOUVELLE CUISINE CENTRALE

Quel portage ?

26

Hypothèse n°1

Maitrise d'œuvre : 200 750 € HT
Etudes diverses : 50 000 € HT
Travaux : 1 650 000 € HT
Equipements de cuisine : 420 000 € HT
TOTAL : 2 320 750 € HT soit 2 784 900 € TTC

Hypothèse n°2

Budget SPIC
Cuisine centrale

- Gestion de la cuisine centrale par le conseil municipal de Cossé-le-Vivien
- Transparence avec séparation du budget principal
- **Activité rentrant dans le champs concurrentiel : procédure de marchés publics et difficulté à sécuriser le chiffre d'affaire**
- **Veto de la préfecture dans l'attribution des subventions**

 **Hypothèse non-retenue dans le cadre du DOB**



La simulation intègre :

- Subventions : 1 284 900 €
- Emprunt : 1 500 000 € (Taux fixe à 4% sur 30 ans)

Quelles modalités de participation du GIP ?
Versement d'un loyer à la commune de Cossé-le-Vivien couvrant l'annuité de l'emprunt souscrit ?
(Volontairement non intégré dans le DOB)

Création d'un Groupement d'Intérêt Public (GIP) et portage par le budget principal

- Gestion du **fonctionnement** de la cuisine centrale par le CA du GIP
- Financement de **l'investissement** par la commune de Cossé-le-Vivien (budget principal)
- Possibilité de financement DSIL



Hypothèse retenue dans le cadre du DOB

Une troisième hypothèse consisterait à faire porter le fonctionnement **ET** l'investissement par le GIP

3- GRANDS PROJETS

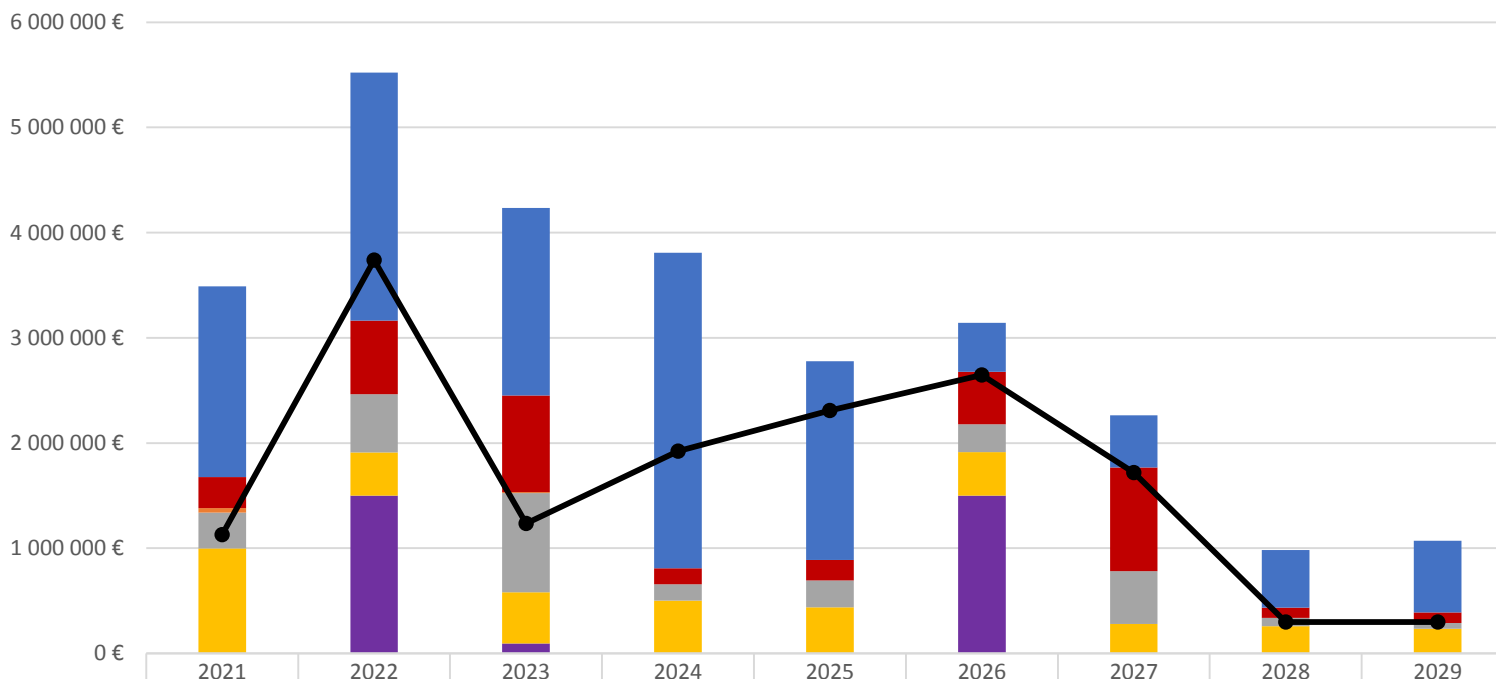
27

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	TOTAL
3 - Grands projets	521 215 €	2 956 915 €	738 763 €	1 140 702 €	275 223 €	2 244 000 €	1 315 247 €	0 €	0 €	9 192 067 €
243 - Salle du FCC	1 418 €		2 755 €							4 173 €
380 - Aménagement du centre-ville			2 793 €							2 793 €
383 - Boulodrome	271 367 €		87 €							271 454 €
384 - Aménagement Grande Rue	2 250 €			110 807 €						113 057 €
389 - Construction nouveaux vestiaires + Club House	106 483 €	561 914 €	125 760 €	82 780 €	3 798 €					880 736 €
390 - Aménagement EVS	32 823 €	374 490 €	225 947 €	5 658 €						638 918 €
391 - SDCA - Rue de l'Huilerie	96 090 €									96 090 €
393 - Plaine sportive (Synthétique, terrain d'honneur, piste)	10 784 €	2 020 511 €	379 390 €							2 410 685 €
394 - SDCA - Rue de la Frénoise			900 €	917 847 €	201 425 €					1 120 172 €
411 - Plan guide + MO Place du marché			1 131 €	23 610 €	20 000 €	10 000 €	14 347 €			69 088 €
3-1 Place du marché						650 000 €	150 000 €			800 000 €
3-2 Cuisine centrale					50 000 €	1 584 000 €	1 150 900 €			2 784 900 €





FINANCEMENT DU PPI



	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Fonds de roulement	1811 036 €	2358 825 €	1783 206 €	2999 499 €	1888 326 €	465 552 €	497 105 €	546 866 €	683 814 €
Subventions	295 986 €	698 496 €	918 913 €	151 972 €	194 932 €	500 000 €	984 900 €	100 000 €	100 000 €
Autres recettes d'équipement	42 531 €		8 698 €						
Dotations et fonds divers	342 026 €	552 906 €	942 470 €	157 090 €	253 093 €	264 316 €	502 560 €	78 956 €	54 550 €
CAF NETTE	997 446 €	412 077 €	488 606 €	501 441 €	439 830 €	413 830 €	280 140 €	257 993 €	233 842 €
Emprunt débloqué		1500 000 €	94 166 €	0 €	0 €	1500 000 €	0 €	0 €	
Dépenses d'investissement	1130 199 €	3739 098 €	1236 559 €	1921 676 €	2310 629 €	2646 592 €	1717 839 €	300 000 €	300 000 €

- En 2024, la commune a puisé dans sa trésorerie (partie bleue) pour financer les investissements, notamment la rue de la Frénoise. La trésorerie passe de 2 999 499 € au 01/01/2024 à 1 888 326 € au 01/01/2025
- En 2026, un nouvel emprunt est nécessaire pour soutenir les dépenses d'investissement, principalement en raison du projet de cuisine centrale.

SITUATION DE LA DETTE



Soutenabilité

Dette par habitant

Taux fixe

Taux variable

Charges financières

Désendettement

Taux directeur

Annuités

Encours

Investissements

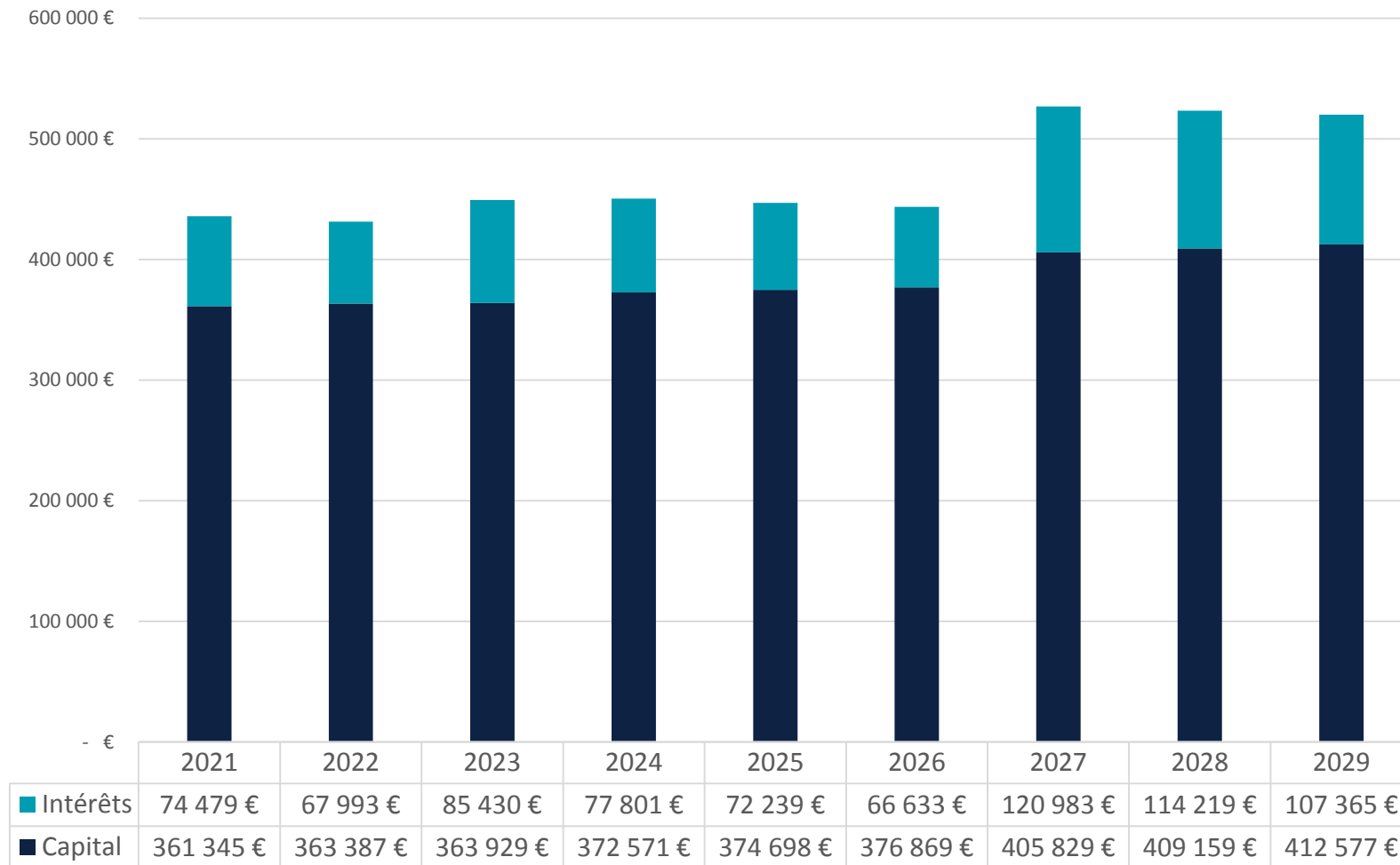
Projets

Intérêts

ÉVOLUTION DES ANNUITÉS D'EMPRUNTS

30

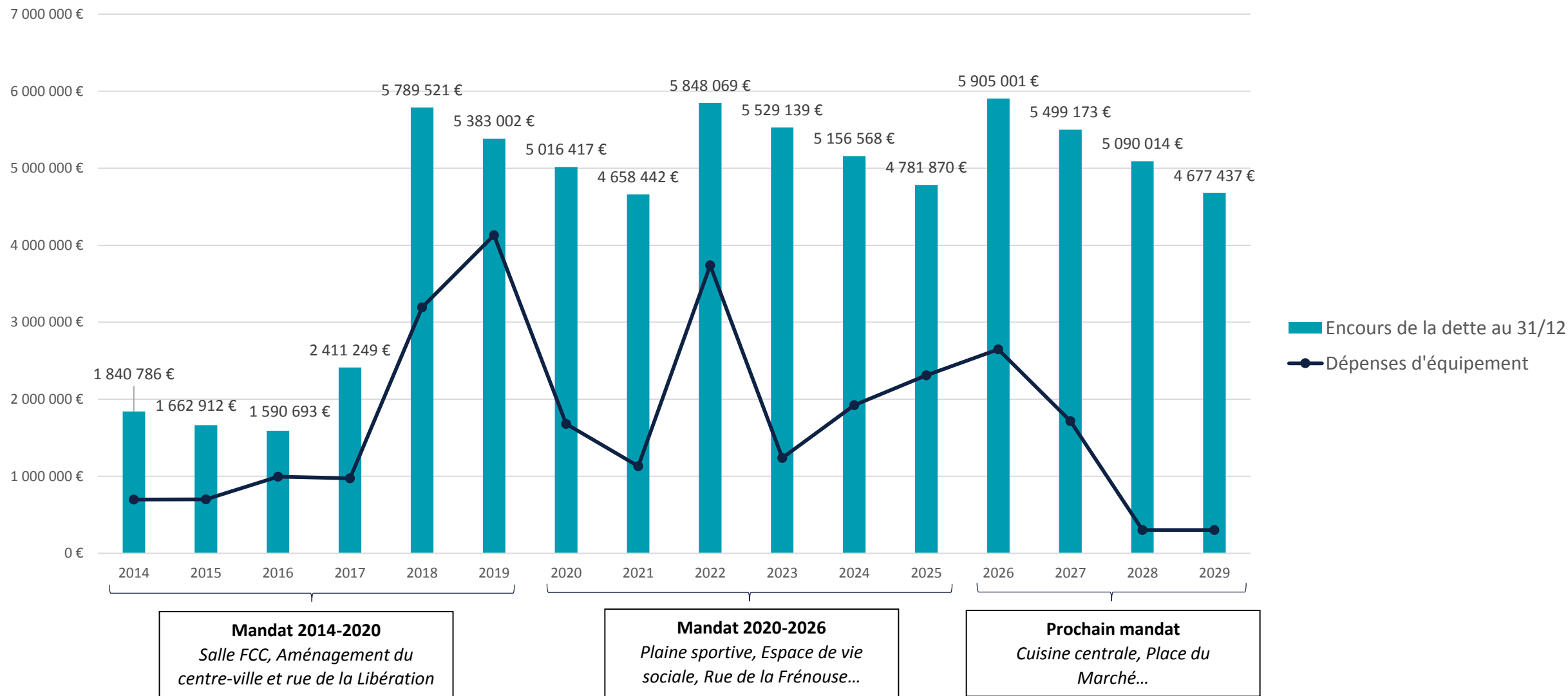
- Simulation d'un prêt de 1 500 000 € sur 30 ans à taux fixe de 4% dont le remboursement commencerait en 2027.
- Annuité supplémentaire de 86 745,15 € en 2027.
- Doublement des intérêts en 2027.
- Prochaines baisses d'annuités en 2030 et 2038.





ÉVOLUTION DE L'ENCOURS DE LA DETTE

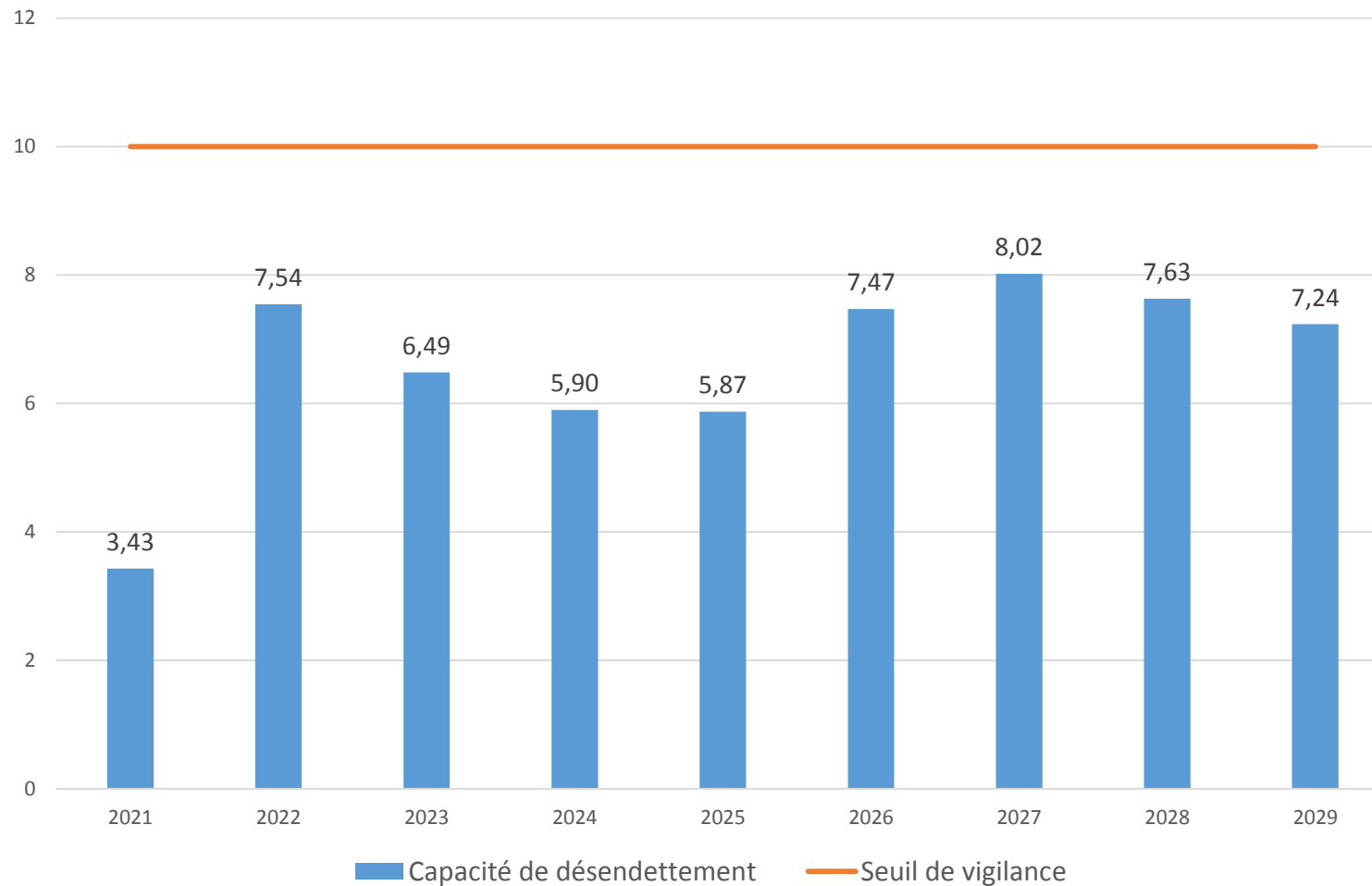
31



CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT


32

- La capacité de désendettement (encours de la dette/épargne brute) permet de mesurer le nombre d'années théoriques nécessaires pour éteindre la dette bancaire, c'est un outil de mesure de solvabilité financière pour les collectivités.
- La durée d'amortissement d'un investissement pour une collectivité oscille entre 10 et 15 ans. Ce seuil permet de définir un cadre de référence pour les collectivités.
- Plus ce ratio est faible, plus la collectivité est solvable.
- Dette / habitant en 2025 = 1 580 €



PROCHAINES ÉTAPES

33



Alors, on le vote
quand ce budget ?

27 février 2025 : Commission finances

- Subventions aux associations
- Fiscalité
- Présentation du Budget Primitif 2025

6 mars 2025 : Conseil municipal

- Vote du Budget Primitif 2025

MERCI DE VOTRE ATTENTION !

